

Réunion de la Commission Locale de l'Eau

17 novembre 2008 – Péronne – 9h30

Compte-rendu

Le 17 novembre 2008, les membres de la Commission Locale de l'Eau du SAGE de la Haute Somme se sont réunis à 9h30 à Péronne sous la présidence de Monsieur Bernard LENGLET.

Rappel de la
composition de
la CLE

Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux (22 membres)

Collège des usagers (11 membres)

Collèges des représentants de l'Etat et des Etablissements publics (11 membres)

Personnes également présentes à la réunion, mais sans droit de vote

Le quorum des deux tiers étant atteint, la séance de la CLE est ouverte à 9h50.

Etaient présents à la réunion :

Nom	Fonction/Organisme
Monsieur Bernard LENGLET	Président de la CLE et de l'AMEVA
Monsieur Philippe LEBLANC	Sous-préfet de Péronne
Madame Valérie KUMM	Conseillère Régionale de Picardie et présidente de la commission thématique « activités économiques » (suppléante de Monsieur Olivier CHAPUIS-ROUX)
Monsieur Gilbert SIMEON	Représentant de la communauté d'agglomération de Saint-Quentin et président de la commission thématique « risques majeurs »
Monsieur Jacques MORTIER	Président de l'Association agréée « Pour le littoral picard et la Baie de Somme » et administrateur de l'agence de bassin Artois-Picardie et président de la commission thématique « gestion de la ressource »
Monsieur Bernard DECROIX	Président de l'ASPEE et président de la commission thématique « gestion et protection des milieux naturels »
Monsieur Jean-Claude CAPPELE	Conseiller Général du canton de Saint-Quentin sud (suppléant de Monsieur Roland RENARD)
Monsieur Daniel DERLY	Maire d'Eclusier-Vaux
Monsieur Maurice CAUDRON	Maire de Curlu
Monsieur Alain SCHIETTECATTE	Maire de Villecourt
Monsieur Hugues PAVIE	Maire de Foreste
Monsieur Alain VAN HYFTE	Maire de Ollezy
Monsieur Alain CARRIERE	Maire de Golancourt
Monsieur Jean-Pierre LEROUX	Responsable du service Appui aux entreprises de la CCI de Péronne (suppléant de Monsieur Dominique ROUART)
Monsieur Marc DARRAS	Président de la Fédération de la Somme pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
Monsieur François CREPIN	Technicien supérieur à la Fédération des Chasseurs de la Somme
Monsieur Jean-Paul VORBECK	DIREN Picardie
Monsieur Bernard HITIER	DRAF Picardie Somme
Monsieur Francis CEDEYN	DRE Somme
Madame Emilie LEDEIN	DISEMA Somme
Monsieur Patrice DELAVEAUD	MISE Aisne
Monsieur Stéphane JOURDAN	Agence de l'Eau Artois Picardie
Monsieur Bernard CHANTRELLE	Voies Navigables de France
Monsieur GRAGLIA	ONEMA – service départemental Somme
Monsieur David DHENNIN	Conseil général de la Somme

Monsieur Vincent REVEL	Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin, responsable environnement
Monsieur Jean-Denis FAUCQUENOY	Vice-président de la communauté de communes du pays neslois
Monsieur Denis BOULANGER	Représentant du SVA et membre de l'ASPEE
Mademoiselle Maryline VERNET	Chargée de mission à la Fédération de la Somme pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
Monsieur Emmanuel STEINMANN	Voies Navigables de France
Madame Chantal LUCQ	SYRAL (Direction environnement-affaires réglementaires-relations externes)
Monsieur Olivier MOPTY	Directeur de l'AMEVA
Mademoiselle Mélanie LECLAIRE	Animatrice du SAGE de la Haute-Somme - AMEVA

Etaient excusés et représentés (pouvoir donné selon le décret du 10 août 2007) :

Nom	Fonction/Organisme	Pouvoir donné à ...
Monsieur Dominique CAMUS	Conseiller Général du canton de Saint-Simon	Monsieur Alain CARRIERE
Monsieur Jean-Jacques COTTEL	Conseiller Général du canton de Bapaume	Monsieur Daniel DERLY
Monsieur Marc RIGAUX	Maire de Monchy-Lagache	Monsieur Hugues PAVIE
Monsieur Marcel LECLERE	Maire de Bellicourt	Monsieur Bernard LENGLET
Madame Marguerite LEFEBVRE	Maire de Rocquigny	Monsieur Maurice CAUDRON
Monsieur Eric FRANCOIS	Président de la communauté de communes de la Haute Somme	Monsieur Gilbert SIMEON
Monsieur André SALOME	Président de la communauté de communes du pays neslois	Monsieur Alain VAN HYFTE

Etaient excusés :

Nom	Fonction/Organisme
Monsieur Stéphane FRATACCI	Préfet de l'Aisne
Monsieur Jacques DESTOUCHES	Sous-préfet de Saint-Quentin
Monsieur Philippe GREGOIRE	Préfet de l'Oise
Monsieur Olivier CHAPUIS-ROUX	Conseiller régional de Picardie
Monsieur Roland DEQUIDT	Conseiller régional du Nord-Pas-de-Calais
Monsieur Claude SELLIER	Président du Comité Départemental de canoë-kayak de la Somme
Madame Evelyne GADROY	Présidente de l'Office du Tourisme Haute Somme
Monsieur Pierre HANTUTE	Président de l'Association locale UFC Que choisir Amiens
Monsieur Sylvain CRETEL	Office National de la Chasse, chef de service départemental
Mademoiselle Anne SIRON	Conseil Régional de Picardie
Monsieur Jérôme LITTIERE	Conseil général de l'Aisne
Monsieur Jean-François BLONDEL	Conseil général du Pas-de-Calais

Etaient absents :

Nom	Fonction/Organisme
Monsieur Rémi CARON	Préfet du Pas-de-Calais
Monsieur Michel BOULOGNE	Conseiller général du canton de Roisel
Monsieur Gérard LECOMTE	Conseiller général du canton de Guiscard
Monsieur Francis ARCHINTINI	Maire de Saint-Christ-Briost
Monsieur Philippe BUTEZ	Maire de Heudicourt
Monsieur Marcel JEANSON	Chambre régionale d'agriculture de Picardie
Monsieur Jean de LAMARLIERE	Président de l'Association Syndicale Autorisée d'Irrigation de l'Est de la Somme
Monsieur Eliel KESTELOOT	Chef de secteur Somme à la SAUR
Monsieur ASSOULINE	Conseil général de l'Oise

Contact

Commission Locale de l'Eau de la Haute-Somme
AMEVA
Mélanie LECLAIRE, animatrice du SAGE Haute Somme
32 route d'Amiens, 80480 DURY
Tel/Fax : 03.22.33.09.97/03.22.90.91.80
sagehautesomme@orange.fr

Ordre du jour

Les points qui ont été traités sont les suivants :

1. Approbation du compte-rendu de la réunion de CLE du 21 septembre 2007
2. Mise en place de la « nouvelle » CLE et modifications suite au décret du 10 août 2007 (CLE mixte)
3. Validation des modifications des règles de fonctionnement de la CLE
4. Synthèse des retours du questionnaire
5. Etat d'avancement de l'Etat des Lieux
6. Perspectives / Questions diverses

Un dossier, contenant les règles de fonctionnement de la CLE, une synthèse de l'enquête menée auprès des communes, l'état des lieux et l'atlas cartographique provisoires, a été remis à chaque participant en début de réunion. Ces documents sont consultables sur le site Internet de l'AMEVA :

<http://ameva.org> : rubrique « Actions-Projet » - SAGE Haute-Somme

Préambule

Monsieur LENGLET, Président de la CLE, remercie les participants pour leur présence et indique que le quorum des deux tiers est atteint. Il remercie la communauté de communes de la Haute Somme de nous accueillir dans ses locaux. Monsieur LENGLET précise que les membres des 4 commissions thématiques se sont réunis au cours de l'année et que l'avancement de l'état des lieux du SAGE va être présenté pendant la réunion. Il précise également qu'un questionnaire permettant d'alimenter l'état des lieux du SAGE et d'avoir un aperçu du ressenti des communes quant à la gestion des milieux aquatiques a été envoyé au 264 communes du SAGE durant l'été et que 65 % des communes ont répondu.

1. Approbation du compte-rendu de la réunion de CLE du 21 septembre 2007

Le compte-rendu ayant été envoyé avec le courrier d'invitation, monsieur LENGLET demande s'il y a des remarques ou des questions. Aucune remarque n'étant faite, le compte-rendu est approuvé.

2. Modifications de la CLE suite au décret du 10 août 2007

Monsieur LENGLET indique que suite aux élections de mars 2008, un nouvel arrêté de CLE doit être pris. Les modifications ne concernent donc que le collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux.

Par ailleurs, compte tenu de la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques de 2006, son décret d'application de 2007 et la circulaire de 2008, il précise que certains titulaires n'auront plus de suppléant.

Mademoiselle LECLAIRE, animatrice du SAGE, précise les différents cas de figure touchant le collège des représentants des collectivités territoriales :

- Si le **titulaire et le suppléant** sont **réélus**, ils gardent leurs fonctions ;
- Si **seul le titulaire** est **réélu**, il garde ses fonctions, mais n'a plus de suppléant ;
- Si **seul le suppléant** est **réélu**, il prend les fonctions de titulaire et n'a pas de suppléant ;
- Si **ni le titulaire, ni le suppléant ne sont réélus**, un unique titulaire est désigné.

Ainsi la CLE fonctionne désormais selon 2 dispositifs (règles de fonctionnement de la CLE) :

➤ Selon l'**ancien décret n°92-1042 du 24 septembre 1992** : les suppléants n'ont de voix délibérative que s'ils représentent un titulaire empêché. Les titulaires doivent obligatoirement informer leur suppléant dans le cas où ils ne peuvent être présents à la réunion. Si un titulaire ou un suppléant perd ses fonctions, il passe sur le décret du 10 août 2007.

➤ Selon le **décret du 10 août 2007** : les membres sans suppléant, en particulier ceux nommés au sein de la CLE par arrêté préfectoral après mars 2008, peuvent donner mandat en cas d'empêchement à un autre membre du même collège. Chaque membre ne peut recevoir qu'un seul mandat.

A noter que cela ne concerne actuellement que le collège des représentants des collectivités territoriales.

Monsieur LENGLET liste les membres du collège des représentants des collectivités territoriales et indique ainsi quels sont ceux qui conservent leur suppléant.

Il n'y a pas de changement pour les deux autres collèges.

3. Modifications des règles de fonctionnement de la CLE

Suite au décret du 10 août 2007, monsieur LENGLET précise que le règlement intérieur de la CLE qui avait été approuvé lors de la réunion d'installation en septembre 2007 porte désormais la dénomination « règles de fonctionnement ».

Mademoiselle LECLAIRE souligne les modifications qui ont été apportées compte tenu de la LEMA et du Code de l'environnement. Les articles comprenant les principales modifications sont :

✓ L'**article 1** dans la mesure où la CLE est désormais chargée de l'élaboration du Plan d'Aménagement et de Gestion Durables (PAGD) de la ressource en eau et du règlement. Le **PAGD** définit les objectifs de gestion équilibrée de la ressource en eau, les priorités, les dispositions et les moyens à mettre en œuvre. Il comprend notamment :

- Une synthèse de l'état des lieux ;
- Les principaux enjeux de la gestion de l'eau ;
- L'évaluation des moyens matériels/financiers nécessaires à la mise en œuvre du SAGE et au suivi ;
- Un atlas cartographique.

Le **règlement**, opposable au tiers, édicte des règles particulières pour la restauration et la préservation de la ressource en eau, pour la protection des milieux aquatiques, etc. Il s'agit d'un nouvel outil du SAGE lui donnant une portée juridique plus importante.

✓ L'**article 2** qui concerne le fonctionnement de la CLE selon 2 dispositifs (suppléant ou mandat).

Les modifications apportées à ces 2 articles sont approuvées par l'ensemble des personnes présentes.

4. Synthèse des réponses obtenues au questionnaire

Mademoiselle LECLAIRE présente ensuite une synthèse des résultats obtenus grâce à l'enquête menée auprès des 264 communes du SAGE, parmi lesquelles 65 % ont répondu.

Il ressort que l'activité prépondérante sur la Haute Somme est l'agriculture avec plus de 90 % des communes qui l'ont citée, suivie des PME/PMI pour 50 % des communes.

Parmi les communes concernées par des milieux aquatiques, 50 % ont indiqué qu'elles rencontraient des problèmes d'**envasement** et 43 % des problèmes d'**érosion de berges**.

Monsieur DHENNIN souligne le fait qu'il s'agit du ressenti des communes et que ces résultats n'indiquent pas que 43 % des communes rencontrent réellement des problèmes d'érosion de berges.

En ce qui concerne l'efficacité de la **gestion des cours d'eau**, la majeure partie des communes ayant répondu estime que cela doit passer par la réduction des rejets, la lutte contre les différents types de pollution et le fait de favoriser l'entretien régulier des milieux. 47 % des communes ont également cité la prise en compte du fonctionnement naturel du cours d'eau.

Des questions quant à la **fréquence des inondations** ont également été posées et 47 % indiquent être concernées par des inondations (5 % fréquemment et 42 % rarement). Parmi celles-ci, 11 % estiment que la situation s'est dégradée durant les 10 à 20 dernières années, notamment du fait de la suppression des haies, des talus et des surfaces enherbées.

Près de 35 % des communes ont indiqué que la **conservation des zones humides** présentait un intérêt faunistique et floristique (raison de conservation de ces zones la plus citée). On peut noter que l'intérêt de ces zones réside également dans l'utilisation des champs d'expansion de crues : 16 % des communes l'ont classé en première position.

Enfin, un des autres points importants qui est ressorti du questionnaire concerne le fait que 44 % des communes estiment que les milieux aquatiques représentent une **richesse** pour la commune, 36 % considèrent qu'en plus d'être une richesse, cela représente également une **contrainte ou une menace**. Seule une commune estime que ces milieux ne représentent qu'une contrainte.

Monsieur VORBECK indique qu'il est important de souligner que les enjeux qui ressortent de cette enquête coïncident avec les enjeux de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) et le SDAGE Artois-Picardie, ce qui est intéressant.

Monsieur MORTIER souligne les problèmes rencontrés par les collectivités quant à l'assainissement non collectif. Mademoiselle LECLAIRE indique que cette problématique est traitée par la Commission Gestion de la ressource.

Il précise aussi que les collectivités seront consultées par rapport au SDAGE Artois-Picardie durant le premier semestre 2009.

5. Avancement de l'état des lieux

L'avancement de l'état des lieux pour chaque commission thématique est ensuite présenté.

Mademoiselle LECLAIRE précise que seuls certains points seront présentés durant la réunion, mais que le document distribué (état des lieux provisoire) est plus complet. Chaque participant pourra lui faire part de ses remarques quant à ce document.

Elle rappelle que le SAGE doit être compatible avec le SDAGE Artois-Picardie qui est en cours de révision et que le SAGE doit permettre d'atteindre les objectifs fixés par la DCE.

Dans un premier temps, elle présente l'avancement de la Commission « **Gestion de la ressource** » :

- **Aspect quantitatif** : nombreux captages dans les eaux souterraines. Essentiellement des captages agricoles, notamment dans l'ouest du bassin versant. Les industries prélèvent les volumes d'eau les plus importants, bien qu'il y ait peu de captages industriels sur le territoire. Evolution des volumes prélevés : augmentation par l'agriculture, diminution par l'industrie, diminution pour l'alimentation en eau potable.

Ces données s'arrêtent actuellement à 2006, la CLE demande que les années 2007 et 2008 soient également prises en compte pour confirmer l'évolution des volumes prélevés par les différents secteurs d'activité.

- **Aspect qualitatif** : seules les concentrations en nitrates (pressions agricoles) sont présentées. En ce qui concerne les eaux superficielles, aucune concentration ne dépasse la limite de qualité pour la consommation humaine de 50 mg/L. Cependant plusieurs points de mesures indiquent des concentrations proches ou supérieures à 40 mg/L. Les concentrations en nitrates dans les eaux souterraines sont plus préoccupantes : une station de mesure indique des concentrations supérieures à 50 mg/L, plusieurs points dépassent les 40 mg/L et la majeure partie des mesures sont comprises entre 25 et 40 mg/L. Or il s'agit des eaux utilisées pour l'alimentation en eau potable.

- Toutes les communes du bassin versant sont classées en **Zones Vulnérables** pour les nitrates et 79 % sont classées en **Zones Sensibles**.

- **Assainissement collectif** (pressions domestiques) : le territoire compte 27 stations d'épuration auxquelles sont raccordées 69 communes (26 %), soit 72 % de la population du SAGE.

Monsieur CARRIERE, maire de Golancourt, précise que sa commune est raccordée à la station d'épuration de Ham.

- **Assainissement non collectif** (pressions domestiques) : 65 % des communes sont concernées par un SPANC en service et 19 % par un SPANC en projet.

Monsieur VORBECK souligne qu'il serait intéressant de savoir pourquoi certaines communes ne sont pas incluses dans un SPANC alors que toutes les communes limitrophes le sont.

- **PCB** (pressions industrielles et historiques) : un gradient de concentrations décroissantes est observé depuis l'aval de Saint-Quentin (pôle industriel important) jusqu'aux étangs de la Haute Somme.

Monsieur MORTIER, président de la commission gestion de la ressource, apporte quelques précisions. Il indique que 50 % des masses d'eau du bassin Artois-Picardie doivent atteindre le bon état en 2015.

Il précise que le Conseil régional de Picardie travaille sur un plan concernant les déchets dangereux.

Il souligne qu'un des objectifs du SAGE est d'intervenir en priorité sur les endroits les plus à risques et que l'état des lieux et le diagnostic du SAGE doivent définir ces zones.

Monsieur VORBECK ajoute qu'une circulaire donnant des précisions sur le bon état écologique devrait paraître prochainement. Le bon état écologique en 2015 doit être atteint par 66 % des masses d'eau nationales, mais ceci est une moyenne nationale, c'est pourquoi l'objectif de bon état du bassin Artois-Picardie devrait pouvoir être fixé à 50 %. Il indique également que l'objectif de la Cologne, qui est actuellement le bon état pour 2021, est à l'étude afin de déterminer si ce cours d'eau pourrait atteindre le bon état en 2015.

Mademoiselle LECLAIRE continue avec l'état des lieux de la commission « **gestion et protection des milieux naturels** » :

- Le **réseau hydrographique** de la Haute Somme comprend 400 km de cours d'eau. Le réseau de canaux existant devrait se développer avec la construction du canal Seine-Nord Europe qui traversera 31 communes du SAGE sur un axe nord-sud et la présence d'un pont canal à proximité de Péronne.

- **Objectifs DCE/SDAGE Artois-Picardie** : pour les **masses d'eau superficielle** qui sont majoritairement artificielles, l'objectif est l'atteinte du bon potentiel en 2021 (canaux et majeure partie de la Somme) ; pour la Cologne et la Somme canalisée à partir de Péronne, l'objectif est le bon état pour 2021 ; pour l'Omignon, l'objectif est le bon état en 2015. En ce qui concerne les **masses d'eau souterraine**, l'objectif est actuellement le bon état quantitatif pour 2015 et le bon état chimique pour 2027.

- **Qualité SEQeau** des cours d'eau du bassin versant en 2006 : majeure partie des cours d'eau de qualité passable à mauvaise (essentiellement les masses d'eau modifiée).

- La richesse du **patrimoine naturel** du territoire : 160 km² de ZNIEFF, 70 km² de ZICO, 1 réserve naturelle nationale (le marais d'Isle à Saint-Quentin).

- Le réseau **Natura 2000** : 5300 hectares de Zones de Protection Spéciales (ZPS issues de la directive « Oiseaux ») et 2000 hectares de Zones Spéciales de Conservation (ZSC issues de la directive « Habitats, Faune, Flore »). Deux contrats Natura 2000 sont signés sur le bassin : Morcourt (80) et Eclusier-Vaux.

- Un outil de reconquête et de préservation des milieux aquatiques : les **plans de gestion**. Un plan de gestion est réalisé sur la Sommette (CC Saint-Simon), sur le marais d'Isle (CA Saint-Quentin). Trois autres plans de gestion sont en cours de réalisation sur l'Ingon, la Cologne et l'Omignon (AMEVA).

Monsieur DECROIX, président de la commission thématique gestion et protection des milieux naturels, souligne quelques points qui avaient été traités lors de la réunion de la commission : les problèmes de ruissellement, d'entretien et de curage des canaux et des cours d'eau sont de plus en plus compliqués, notamment à cause des PCB. Il indique également que le territoire rencontre des problèmes d'espèces invasives (la Jussie par exemple).

Monsieur MORTIER précise que la Région met actuellement en place une stratégie concernant les espèces naturelles sensibles qui devrait être fonctionnelle fin janvier 2009.

Monsieur SHIETTECATTE s'interroge sur la possibilité d'atteindre le bon état chimique des masses d'eau souterraine en 2027 dans la mesure où les concentrations en produits phytosanitaires sont importantes et du fait que ces molécules mettent environ 30 ans à atteindre la nappe souterraine.

Monsieur VORBECK précise qu'il est nécessaire de justifier le report de délai et que les justifications actuelles pour ce report sont technique et socio-économique. Si l'on souhaitait atteindre le bon état des masses d'eau en 2015, le prix de l'eau devrait être multiplié par 2 ou 3, c'est pourquoi une dérogation pour 2027 est demandée. Les 3 plans de gestion (2015, 2021 et 2027) du SDAGE Artois-Picardie de 2009 et le programmes de mesures apporteront des informations quant à cette problématique.

Monsieur BOULANGER souligne que les poissons peuvent également être des vecteurs de contamination des milieux aquatiques.

Mademoiselle LECLAIRE présente ensuite l'avancement de l'état des lieux de la commission « **activités économiques** » :

- Tourisme : capacité d'accueil en **campings**. 38 campings sur le territoire, essentiellement sur les étangs de la Haute Somme. Pression touristique plus importante sur ce site. Répartition très inégale sur le territoire.

- Activités de loisirs liées à l'eau : la **pêche** qui est très présente sur la Haute Somme. Il existe 11 AAPPMA sur le bassin versant (9 dans la Somme et 2 dans l'Aisne), là aussi essentiellement sur les étangs de la Haute Somme.

- Activités de loisirs liées à l'eau : le **canoë-kayak** et l'aviron. La commune de Saint-Quentin compte un club de canoë-kayak et d'aviron et la commune de Ham comprend également un club de canoë-kayak. Deux privés proposent de la location de canoë, à Trefcon et Cappy.

- Activités de loisirs liées à l'eau : le **tourisme fluvial**. Locaboat, basé à Cappy, loue des pénichettes permettant de naviguer sur les canaux de la Somme, du Nord et de Saint-Quentin.

A noter que le Conseil Général de la Somme a la compétence aménagement et exploitation du canal de la Somme à partir de l'écluse de Sormont (aval de Péronne) jusque Saint-Valéry-sur-Somme.

- Activités de loisirs liées à l'eau : le **Marais d'Isle**. Ce site est aménagé afin de pouvoir accueillir des touristes, mais aussi des scolaires. Différents types d'animation pédagogiques y sont proposés.

- Activités professionnelles liées à l'eau : l'**agriculture**, qui est l'activité économique principale sur le bassin versant (plus de 1000 exploitations agricoles) et l'**industrie** avec 6 pôles industriels importants (Saint-Quentin, Péronne, Corbie, Nesle, Ham et Chaulnes).

Madame KUMM, présidente de la commission activités économiques, souligne qu'il pourrait être intéressant de développer le réseau touristique et notamment d'équilibrer le tourisme entre la côte Picardie et la Haute Somme. Elle précise que pour cela, il serait nécessaire de développer les différents types d'hébergement et de mettre en valeur la richesse du patrimoine naturel qui existe sur la Haute Somme et qui est peu connu.

Monsieur MORTIER s'interroge sur le devenir du canal du Nord du fait du projet de construction du canal Seine-Nord Europe (SNE).

Monsieur CHANTRELLE indique que ceci est encore à l'étude.

Monsieur CAPPELE demande si des aménagements touristiques liés au canal SNE sont prévus sur la région de Saint-Quentin.

Monsieur LEBLANC précise qu'il n'y pas d'aménagement prévus, mais que l'Association Seine-Nord Europe qui rédige le livre blanc du canal SNE peut être contactée et que certaines demandes pourraient être inscrites dans ce livre.

En ce qui concerne les campings, monsieur MORTIER demande si des informations sont disponibles quant à leur mode d'assainissement.

Mademoiselle LECLAIRE indique que ces données n'ont pas encore été collectées mais qu'elles le seront.

Les membres de la CLE s'interroge aussi sur la prise en compte des habitats légers de loisirs/illégaux (HLL/HLI). Monsieur LENGLET souligne qu'il s'agit d'une problématique relativement sensible et qu'il pourrait être intéressant de prendre une ou deux communes pilotes souhaitant mettre en place un programme de suppression de ces habitats.

Mademoiselle LECLAIRE présente l'avancement de la dernière commission concernant les « **risques majeurs** » sur le bassin et commence par les risques naturels :

- De nombreuses communes du territoire sont concernées par un ou plusieurs **arrêtés de catastrophes naturelles** et de plusieurs types. La commune de Saint-Quentin, par exemple, compte 6 arrêtés « inondation et coulée de boues » et 1 arrêté « inondation par remontée de nappe phréatique ».

- Lors des **inondations** de la Somme en 2001, deux types d'arrêtés de catastrophes naturelles ont été pris : « inondation par remontée de nappe phréatique » et « inondation et coulée de boue ».

- Le territoire est également régulièrement touché par d'importantes **coulées de boue**. Un arrêté de catastrophe naturelle a récemment été pris (le 7 octobre 2008) pour les communes de Corbie, Eppeville, Fayet, Gricourt, Ham, Hamelet, Le Hamel, Holnon, Muille-Villette et Vaire-sous-Corbie. Par ailleurs, en septembre 2008, plusieurs communes de l'amont du bassin, à proximité de la source de la Somme, ont été victimes d'importantes coulées boueuses, notamment Essigny-le-Petit, Morcourt (02), Lesdins, Omissy, etc. Ces coulées de boue sont à l'origine d'importants dégâts sur les personnes et sur les biens, mais elles participent également à la dégradation de la qualité de l'eau (apports en MES, produits phytosanitaires, etc. dans les cours d'eau).

- **L'aléa érosion** annuel des sols : gradient décroissant du nord du bassin vers le sud (à mettre en relation avec la réduction des surfaces toujours en herbe).

- Les outils de prévention contre le ruissellement et l'érosion des sols : les **Mesures Agri-Environnementales (MAE)**. Quelques exemples : la reconversion de terres arables en prairies ; la diminution des surfaces de sol nu l'hiver ; l'implantation de dispositifs enherbés, de haies ; modification du travail du sol.

- Les **Plans de Prévention des Risques (PPR)** : 3 PPR approuvés (PPRi vallée de la Somme et de ses affluents, PPRi extension PPRi vallée de la Somme et de ses affluents, PPR mouvements de terrain arrondissement de Montdidier). 4 PPR technologiques pourraient être prescrits.

En ce qui concerne les risques technologiques :

- Quelques exemples d'**accidents** ayant eu un impact sur les milieux aquatiques – Base de données ARIA (Analyses, Recherches et Informations sur les Accidents) du Bureau d'Analyses des Risques et Pollutions Industrielles.

- **Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)** effectuant des rejets dans les milieux aquatiques : plusieurs sites sur Saint-Quentin, Ham et Nesle notamment.

Monsieur SIMEON, président de la commission risques majeurs, précise qu'il est important de tenir compte de la prochaine directive « inondations » dont l'objectif est de réduire tous les types d'inondations et leurs conséquences sur les biens et les personnes.

Il souligne la possibilité d'une plus grande cohérence entre les PPR qui avait été discutée durant la réunion de la commission thématique.

Il indique que l'AMEVA va lancer des sessions d'information pour les élus quant aux risques. Ces sessions leur permettront notamment de réaliser leur Plan Communal de Sauvegarde (PCS) qui est obligatoire lorsqu'un PPR est approuvé.

Le SAGE devrait également impulser une action de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols à l'échelle des sous-bassins les plus vulnérables. A noter que le Plan Somme est un outil qui pourrait permettre de mettre en place des mesures en ce sens.

Monsieur LENGLET insiste sur la possibilité d'une plus grande cohérence des PPRI à l'échelle du bassin de la Somme.

Il précise aussi que le projet de Loi « Grenelle I » issu du Grenelle de l'environnement prévoit la création d'Etablissements Publics Territoriaux de Bassin (EPTB) dans le but de restaurer et d'entretenir les milieux aquatiques. Cette Loi souhaite également que le rôle des EPTB soit affirmé en ce qui concerne l'élaboration et la mise en œuvre des SAGE.

Monsieur LEBLANC, sous-préfet de Péronne, souhaite que les efforts en ce qui concerne les prélèvements d'eau par les industries soient poursuivis.

Il indique qu'il faut être vigilant en ce qui concerne le respect des normes pour l'assainissement collectif. Il note que le problème de l'assainissement non collectif est plus complexe et que les SPANC ont jusque fin 2012 pour réaliser le diagnostic. Il ajoute que les HLL présentent de véritables problèmes que ce soit en terme de vulnérabilité de ce type d'habitat mais aussi en terme de dégradation des milieux, notamment par rapport à l'assainissement qui est souvent inexistant.

En ce qui concerne la cohérence de bassin des PPRI, il propose que le ressenti des communes face aux inondations (données issues de l'enquête menée par le SAGE) et l'existence d'un PPRI soient étudiés afin de voir la relation qui existe entre les deux.

Enfin en ce qui concerne les PCB dans la Somme, les données devraient être mises à disposition mi-décembre 2008.

Mademoiselle LECLAIRE précise que les prochaines réunions de commission thématiques auront lieu en février 2009 et la prochaine réunion de CLE en juin 2009.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur LENGLET remercie les participants et lève la séance à 12h20.

Le Président de la CLE

A handwritten signature in dark ink, consisting of a vertical line with a small horizontal stroke at the bottom and a small loop at the top.

Bernard LENGLET